

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 24 janvier 2022**

**Présents** : BERTHELOT Aurélien - JOUSSET BOUCHERIT Nathalie– FLUTRE Patrice – GUERIN Alain– PESQUERA Juan – PERE Michaël - DAVID Alexandra– LYS Pascal - MAGUIER Jacky - BERTHOMME Claire - LYS-DÉDOUCHE Emmanuelle

**Absent** : LABOUP Benoit,

**Absents excusés** : RALITE Séverine ROBINAUD Alexandra, ANTUNES Mickaël

**Pouvoirs** : Mme Alexandra ROBINAUD donne pouvoir à M. Aurélien BERTHELOT

**Secrétaire de séance** : Mme Claire BERTHOMME

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 05.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu du conseil municipal du 06 Décembre 2021, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour et commence à détailler les différents points.

**1. DELIBERATIONS**

**1.1 Investissement avant vote du budget :**

Monsieur le Maire indique que le budget 2022 devrait être voté entre mi-mars et mi-avril en fonction de la réception des éléments constitutifs de celui-ci (bases foncières, dfg ...)  
Cependant il est possible d'engager des dépenses d'investissement sous réserve que le Conseil Municipal accorde à monsieur le Maire de les engager dans la limite de 25% du réel d'investissement de l'année n-1. Cela représente un montant disponible de 34 000 €.  
Monsieur le Maire propose la ventilation suivante :

| Articles | Désignation                                       | Montant ventilé |
|----------|---|-----------------|
| 2111     | Terrains nus                                      | 1 000           |
| 21568    | Autres matériel et outillage d'incendie           | 7 000           |
| 2128     | Autres agencements et aménagements de terrains    | 7 000           |
| 2132     | Immeubles de rapport                              | 2 500           |
| 2051     | Concessions et droits similaires                  | 7 000           |
| 2152     | Installation de voirie                            | 2 500           |
| 21578    | Autres matériel et outillage de voirie            | 1 000           |
| 21534    | Réseau d'électrification                          | 2 500           |
| 2158     | Autres install. ; matériel et outillage technique | 1 000           |
| 2183     | Matériel de bureau et matériel informatique       | 1 000           |
| 2184     | Mobilier  | 1 500           |

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de monsieur le Maire.

## **1.2 Voirie restant dans le domaine communal :**

La Préfecture (service gérant le FCTVA) et le Syndicat de la Voirie demandent une délibération afin de préciser quelles sont les voiries qui restent dans le domaine communal et, par voie de conséquence, celles qui sont classées dans le domaine communautaire.

Monsieur le Maire précise les conséquences d'une telle délibération :

- Le marché à bon de commande de la CDC ne peut être utilisé que pour de la voirie communautaire (incompatibilité de FCTVA dans les autres cas)
- Impossibilité de faire appel à un autre prestataire que celui du marché à bon de commande sur la voirie communautaire (sinon refus d'octroi du FCTVA)
- Libre choix du prestataire sur la voirie exclusivement communale mais facturation directe à la commune et non via le marché à bon de commande

La proposition de classement soumise à l'approbation du Conseil Municipal est la suivante :

Toutes les places publiques de la commune :

- Place de la Mairie
- Place de l'église et de la salle des fêtes
- Place du Boulodrome
- Place du cimetière

Les lotissements communaux suivants seraient classés dans le domaine communal :

- La cité des Acacias
- La cité des Peupliers

Monsieur le Maire explique qu'il n'intègre pas la cité des Fourmis car, à l'avenir, des extensions sont possibles vers le chemin des Chails ou vers le chemin de la Croix ce qui donne, de facto, un intérêt communautaire à cette voirie.

Monsieur FLUTRE demande si nous avons une vision sur l'entreprise choisi par la CDC

Réponse de monsieur le Maire : c'est un appel d'offre. L'entreprise est choisie dans le respect du code des marchés publics. Nous avons donc une vision précise lors de la procédure et via les conseils communautaires.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la liste proposée par monsieur le Maire.

## **1.3 Adhésion au service retraite du Centre de Gestion :**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service.

Monsieur le Maire demande à être autorisé à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Charente-Maritime afin de traiter ce type de dossiers.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité monsieur le Maire à signer la convention.

## **1.4 Mise à jour de la délibération RIFSEEP :**

Rappel de monsieur le Maire :

Le RIFSEEP correspond au régime indemnitaire des agents de la fonction publique. Il est dévolu aux trois versants de la fonction publique (état, hospitalière, territoriale)

Ce régime est scindé en deux indemnités distinctes :

IFSE : liée à la technicité du poste et aux différentes contraintes liées à celui-ci

CIA : liée à la manière de servir de l'agent

Il est nécessaire de faire vivre la délibération au rythme de l'évolution des postes des agents dans la collectivité.

#### IFSE :

| <b>Cadre d'emplois</b>                           | <b>Groupe</b> | <b>Emploi</b>        | <b>Montant maximal individuel annuel en euros</b> |
|--|---------------|----------------------|---|
| Rédacteurs territoriaux                          | Groupe 1      | Secrétaire de Mairie | 17480   |
| Adjoint administrative principale de 1ère classe | Groupe 1      | Secrétaire de Mairie | 11340   |
| Adjoint technique principal de 1ère classe       | Groupe 2      | Agent polyvalent     | 10800   |
| Adjoint technique                                | Groupe 2      | Cantinière           | 10800   |

#### CIA :

| <b>Cadre d'emplois</b>                         | <b>Groupe</b> | <b>Emploi</b>        | <b>Montant maximal individuel annuel en euros</b> |
|--|---------------|----------------------|---|
| Rédacteur territorial                          | Groupe 1      | Secrétaire de mairie | 2380  |
| Adjoint administratif principal de 1ère classe | Groupe 1      | Secrétaire de mairie | 1260  |
| Adjoint technique principal de 1ère classe     | Groupe 2      | Agent polyvalent     | 1200  |
| Adjoint technique                              | Groupe 2      | Cantinière           | 1200  |

Le montant attribué par agent est décidé par arrêté du Maire.

Monsieur FLUTRE demande en quoi cela consiste

Réponse de monsieur le Maire : le traitement des agents de la fonction publique, en particulier celui des agents de catégorie C, est peu élevé. Le législateur, plutôt que de donner une augmentation générale (coûteuse via l'augmentation du point d'indice) a permis d'améliorer la rémunération des agents sous forme de primes ciblées via le régime indemnitaire. Cette possibilité a été ouverte aux collectivités pour les agents de la fonction publique territoriale.

Un inconvénient est qu'elles ne rentrent que pour un montant très faible dans le calcul du droit à la retraite.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la mise à jour de la délibération sur le RIFSEEP.

## **2- INFORMATIONS DIVERSES :**

### **2.1 Financement complémentaire santé des agents :**

- Pas de prise en charge actuellement de la complémentaire santé dans la fonction publique
- Fonction publique d'état : participation forfaitaire de 15€ BRUTS par agent à partir du 1er janvier 2022
- A St Simon de Pellouaille : participation à hauteur de 15€ pour la partie prévoyance
- Quid de la complémentaire santé ?

Après en avoir débattu l'assemblée, lors d'une prochaine réunion, le Conseil Municipal envisage de mettre en place une participation par agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **2.2 Eglise :**

- Suite à la demande faite par M. le Maire, une rencontre est prévue entre :
  - le Conservateur des monuments historiques
  - Mme l'Architecte des Bâtiments de France
  - Les 3 adjoints et monsieur le Maire

Elle se déroulera le Jeudi 3 février 2022 à 16h avec pour ordre du jour :

- un diagnostic de l'église Saint Laurent
- des discussions autour des différents travaux à prévoir, calendrier, budget, ...

### **2.3 - Scolaire**

M. le Maire informe le conseil que la subvention pour le matériel cantine a été obtenue. Les achats vont donc être programmés dans les semaines à venir (cellule de refroidissement, four vapeur, micro-ondes, robot)

Situation à l'école à la date du conseil municipal :

- Nombreux cas COVID ces derniers jours (classe de CM2 fermée et quelques cas dans les autres classes)
- Des masques FFP2 ont été achetés par la collectivité et distribués aux agents de la cantine afin d'assurer leur sécurité durant les services
- Des capteurs de CO2 ont été achetés avec le concours de l'Etat et placés dans les trois classes de l'école
- Pour aider au remplacement d'agents absents, Monsieur le Maire remercie Madame DAVID, conseillère municipale, qui est venue en renfort pour permettre le maintien du service de cantine.

### **2.4 – Fibre optique**

Pour faire suite au point évoqué lors du dernier conseil municipal :

- M. GIRARD est intervenu auprès de plusieurs services du département (DI, CMTHD) afin d'obtenir des éclairages sur ce dossier
- M. le Maire a eu de nombreux échanges avec le responsable de la DI de Saint Jean d'Angély
- Une rencontre avec les services d'Orange, Charente Maritime Très Haut Débit, NGE et M. le Maire s'est déroulée en mairie afin d'envisager les différentes solutions possibles

Au final, une solution serait en bonne voie pour mutualiser les travaux de fibre optique avec les travaux d'Enedis sur la RD 248 et ainsi ne pas créer une nouvelle artère sur le chemin de la Tillade. Cependant, une confirmation reste attendue dans les prochains jours.

### **2.5 – Cité des peupliers**

Un problème pour le raccordement téléphonique et fibre a été détecté à la cité des peupliers

Orange affirme que, pour leurs services, ce lotissement n'existe pas ; ils ne le retrouvent pas dans leur base. Le récolement n'aurait pas été effectué ;

Cependant, des documents d'échanges ont été retrouvés entre la DDE de Pons et France Télécom en mars 1997 dans lesquels il est bien fait mention d'accord et d'échanges de plans.

Il convient toutefois de trouver une solution afin de garantir à l'ensemble des administrés habitant ce lotissement un égal accès aux services téléphoniques et de fibre optique.

Un devis a donc été demandé par la mairie pour la prise en charge d'une géolocalisation des réseaux afin de procéder à un récolement à posteriori (entre 800 et 900€ à prévoir selon le premier reçu)

## **2.6 – Planning des réunions à venir (sous réserve)**

- Commission Urbanisme et Bâtiments avec pour sujet unique le cimetière communal : 2 février 2022 à 20h
- Réunion d'adjoints (investissements et budget) : mercredi 9 février 2022 à 20h
- Commission Finances : 16 février 2022 à 18h30
- Réunion avec les associations pour l'organisation du départ des BNP : entre février et mars
- Réunion de SIVOS Budget 2022 : 1er mars 2022 à 18h30
- Commission Communication : au mois de mars pour la lettre du 1er semestre
- Conseil Municipal Investissements et Budget (1 ou 2 selon la densité l'ODJ) : Mars – Avril 2022

## **2.7 – Elections**

- Principe de plages de 2h ? le conseil répond oui à l'unanimité. Dans la mesure du possible, les binômes des précédentes élections seront respectés ainsi que les plages horaires.
- Première proposition de planning envoyée par mail courant février
- M. le Maire remercie les conseillers par avance de lui faire savoir rapidement s'ils décèlent une incompatibilité entre le planning et leurs disponibilités afin de stabiliser au plus vite ces emplois du temps.

## **3. QUESTIONS DIVERSES :**

- M. FLUTRE propose, dans le cadre de ses fonctions de correspondant défense, de préparer une information à diffuser auprès des jeunes de la commune.  
M. le Maire est d'accord, il la publiera sur le site et sur la page Facebook.

M. FLUTRE indique également qu'un trou est en formation à l'entrée du chemin de la Croix. Cette information est notée et sera traitée dès que la météo permettra à notre agent de faire une campagne de pointe à temps.

- M. le Maire informe le conseil qu'à partir d'avril, les poubelles noires ne seront ramassées qu'une fois tous les 15 jours. Il précise également qu'un troisième conteneur sera disponible pour la collecte des déchets biodégradables (ramassage toutes les semaines avec les poches jaunes).
- M. PERE propose qu'une bande de terre soit achetée le long de la D6 pour sécuriser le passage des élèves des Sorignets qui prennent le bus aux Moreaux. Il évoque pour cela la possibilité de pré-empter une parcelle. M. le Maire répond que ça sera étudié.
- M. GUERIN demande ce que devient le circuit vélo  
M. le Maire répond qu'il n'a pas de nouvelles pour l'instant.

La séance est levée à 21h40